

OBJECTIFS :

- Créer un site Web dynamique en PHP.
- S'initier à la gestion de base de données avec MySQL.



CONTENU DE LA FORMATION :

Les bases du langage PHP

- Structure des programmes.
- Les types de variables.
- Les tests if..else.., switch. Les boucles for, do, while.
- Les variables système.
- Les fonctions de base : chaînes de caractères, dates, images, fichiers, messagerie...
- Créer des fonctions, des bibliothèques.
- Passer des paramètres à une page.
- Récupérer les informations d'un formulaire.
- Mémoriser des informations dans des Cookies.
- Gérer les sessions.
- Créer un formulaire pour un accès sécurisé.

Se connecter à une base de données MySQL avec PHP

- Créer une table : les différents types de champs.
- Insérer des enregistrements.
- Mettre à jour des enregistrements.
- Supprimer des enregistrements.
- Le langage SQL : SELECT, INSERT, DELETE, UPDATE.

Gérer les informations d'une base de données

- Interroger une base de données à travers un formulaire.
- Afficher des résultats dans un tableau.
- Créer des menus déroulants.
- Saisir dans un formulaire et envoyer dans une base.
- Contrôler la saisie et gérer les erreurs.
- Ajouter des informations, mettre à jour, supprimer dans une base.
- Ouvrir une session avec un accès sécurisé.
- Enregistrer les données de connexion.
- Navigation personnalisée en fonction d'un profil.
- Tester l'existence d'un fichier.
- Lister des fichiers d'un répertoire.

Application

- Exercices pratiques

DURÉE : 35 HEURES

PRÉ-REQUIS :

- Connaissance de la gestion de projet web
- Connaissance du HTML
- Pratique de Photoshop

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de formation

PLANNING :

4 FORMATIONS AUX CHOIX :

- Du 09.01 au 13.01.2017
- Du 06.04 au 12.04.2017
- Du 31.07 au 04.08.2017
- Du 07.12 au 13.12.2017

Si une formation vous intéresse mais que le planning ne vous convient pas, n'hésitez pas à nous contacter.

TARIFS :

- Autofinancement :
adhésion* + 262,50 €
- Prise en charge par un organisme (OPCA, AGEFIPH, entreprise...) : 525 €

Possibilité de payer jusqu'en 5 fois sans frais

*adhésion annuelle : acquittable une seule fois, quelque soit le nombre de formations suivies